

Pourquoi l'appel à Réseaux d'Action d'URBACT est-il fait pour vous ?

Le programme européen URBACT a lancé son appel à projets « Action networks ». Cette opportunité est dédiée aux autorités urbaines quelle que soit leur taille (communes, villes, agglomérations, métropoles, etc.), qu'elles soient initiées ou non au programme URBACT.

Dates : 17 mars – 17 juin 2026

Intégrer un réseau URBACT : quoi, comment, qui ?

URBACT propose aux collectivités de toute l'Europe de faire partie d'un **réseau**, c'est-à-dire d'un groupe de 6 à 8 collectivités qui partage une problématique commune sur un enjeu urbain. Les thématiques sont diverses : gouvernance participative, planification urbaine, économie locale, changement climatique, cohésion sociale, etc.

Pendant 2 ans et demi, le réseau de partenaires européens partagera ses expériences et ses bonnes pratiques ; bénéficiera d'un accompagnement d'experts thématiques et méthodologiques ; chaque partenaire renforcera ses liens avec ses acteurs locaux. L'objectif final pour chaque collectivité sera de **mettre en œuvre des actions concrètes** issues d'une stratégie ou d'un plan d'action **déjà identifié** au sein de son territoire.

Pourquoi intégrer un réseau URBACT en tant que partenaire ?

Avancer concrètement sur une des priorités de votre collectivité

- ⇒ Bénéficier des conseils de villes ayant parcouru le même chemin et gagner du temps dans la compréhension, la hiérarchisation et la réponse aux enjeux identifiés.
- ⇒ Obtenir un financement pour tester des actions concrètes sur votre territoire, observer le fonctionnement dans la pratique, identifier les défis opérationnels et recueillir les retours d'expériences.
- ⇒ Renforcer la cohérence politique de la stratégie dans l'agenda de votre collectivité.

Monter en compétence sur un enjeu de votre collectivité

- ⇒ Bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise thématique et méthodologique d'un expert associé à chaque réseau et financé par le programme URBACT.
- ⇒ Faire évoluer la manière de travailler en interne au-delà du projet : capitalisation sur des pratiques extérieures, perspectives sur ses propres actions pilotes, échanges avec d'autres municipalités locales et européennes.
- ⇒ Acquérir une méthode de travail utile pour tous les champs de votre activité basée sur une approche participative et multi-acteurs : mise en œuvre, expérimentation, test, transférabilité et retours d'expériences.

Mobiliser localement vos acteurs sur le thème retenu et engager de nouvelles coopérations à l'échelle locale

- ⇒ Initier ou renforcer les synergies et échanges entre les différents services de votre ville afin de l'ancrer localement dans la dynamique locale.
- ⇒ Elargir le panel d'acteurs locaux à mobiliser sur cet enjeu.
- ⇒ Instaurer une dynamique de travail avec les acteurs locaux grâce à l'intégration dans un réseau européen impliquant des échéances de travail et un calendrier de 30 mois.

Ouvrir votre collectivité à l'Europe et bénéficier de fonds communautaires

- ⇒ Intégrer une communauté de travail européenne sur le développement urbain (réseau composé de 6 à 8 partenaires européens) représentant une source d'inspiration et participer à des événements sur le développement urbain impliquant des acteurs européens clefs en la matière.
- ⇒ Apporter une visibilité à votre collectivité à l'échelle européenne, nationale et locale.
- ⇒ Bénéficier d'un financement européen (1 000 000€ maximum pour chaque réseau) pour soutenir les échanges transnationaux, le temps de travail des agents impliqués dans le projet et vos actions pilotes.
- ⇒ Ouvrir les horizons pour votre collectivité vers de potentiels futurs projets européens.

Des acteurs pour vous accompagner !

Un Point de contact national URBACT pour répondre à toutes vos questions :

Lauryn Pignarre: lauryn.pignarre@anct.gouv.fr

Un page web en français partageant les actualités et les événements du programme et valorisant les projets urbains : France et Luxembourg | urbact.eu ; Le nouvel appel à réseaux URBACT est lancé ! | urbact.eu

Une Newsletter mensuelle : [S'abonner ici](#)

Le programme URBACT, une opportunité incontournable pour les villes en Europe



Le programme **URBACT** est un programme de coopération territoriale qui promeut le développement territorial intégré. Véritable « incubateur de projets urbains », il soutient les autorités urbaines dans la réponse à leurs enjeux via **le partage et le renforcement des connaissances (*capacity-building*)**, **la mise en réseau entre pairs**, la **capitalisation** de pratiques et la **communication**. Et concrètement ? Le programme URBACT soutient

différents types de réseaux d'autorités urbaines européennes :

- ✓ **Les réseaux « Action Planning »** s'adressant à des collectivités partageant un même enjeu et souhaitant mettre en place une politique publique pour y répondre grâce à la co-construction d'un plan d'action.
- ✓ **Les réseaux de transfert** permettant à une ville ayant une bonne pratique labellisée « Good Practice » de la transférer vers d'autres villes européennes.
- ✓ **Les réseaux de transfert d'innovation** donnant l'opportunité à des villes d'adapter une Action Urbaine Innovante (développée dans le cadre de [l'Initiative urbaine européenne](#)) à leur propre contexte en développant un plan d'investissement.
- ✓ **Les réseaux d'action** soutenant les collectivités dans la mise en œuvre d'actions concrètes et adaptées à leur territoire afin de relever des défis locaux déjà identifiés, en s'appuyant sur les stratégies ou les plans d'actions existants.